

COMMUNIQUE DE PRESSE

Canicule et moteurs auxiliaires, un cocktail favorable au pic de pollution à l’ozone : l’Autorité de contrôle prône la généralisation des moyens de substitution sur les plateformes aéroportuaires

Sur les plateformes aéroportuaires, les moteurs auxiliaires de puissance (Auxiliary Power Unit) utilisés durant l’escale pour la fourniture d’électricité et d’air conditionné sont très polluants. Emetteurs entre autres d’oxyde d’azote et de composés organiques volatils, ces équipements participent au pic actuel de pollution à l’ozone.

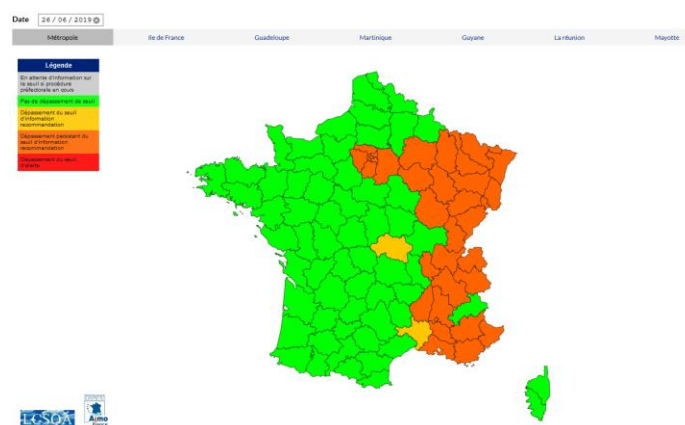
En cet épisode de canicule, l’Autorité de contrôle tient à rappeler la nécessaire généralisation des moyens fixes ou mobiles de substitution aux moteurs auxiliaires afin de réduire les émissions sur et autour des aéroports.

Il convient que l’ensemble des parties prenantes agissent en ce sens dans le respect de l’environnement et de la santé de tous. Il s’agit d’une part, pour les sociétés d’exploitation aéroportuaire et les assistants d’escale des grands aéroports d’offrir (avec une tarification ad hoc) des moyens de substitution adaptés aux besoins des aéronefs (électricité et climatisation) et d’autre part pour l’État, de moderniser et d’étendre le périmètre d’application de l’arrêté ministériel restreignant de manière stricte l’usage des moteurs auxiliaires lorsque les aéronefs sont en stationnement.

L’Autorité se félicite que, en date du 26 juin, sur les 7 plus grands aéroports en dépassement persistant du seuil d’information recommandation, des restrictions aient été prises sur les trois grands aéroports parisiens et Lyon – Saint-Exupéry. La Direction de la sécurité de l’aviation civile (DSAC) a activé dans certaines régions le niveau 2 des mesures prévues en cas de pic de pollution. Les mesures suivantes ont été publiées par messages aux navigants aériens (NOTAM) sur les trois grandes plateformes parisiennes :

- mise en place de restrictions relatives à l’utilisation des moteurs auxiliaires de puissance,
- renforcement des contrôles sur les durées d’utilisation des moteurs auxiliaires de puissance,
- interdiction des essais moteurs si l’objectif n’est pas d’entreprendre de vols.

Ces dispositions sont nécessaires mais pas suffisantes. Il importe que des investissements favorables à l’environnement et à la santé soient réalisés sur les grands aéroports français pour éviter les émissions qui peuvent l’être.



Carte des épisodes de pollution du 26 juin 2019
Source : <https://www.lcsqa.org/fr/vigilance-atmospherique/episodes/carte/metropole/26-06-2019>